

746

**SCHMITZ** (*Léonard-Henri-Joseph*), Directeur-chef de service au Ministère des Colonies (Membach, 14.4.1883 — Forest, 21.9.1939). Fils de Léonard-Joseph et de Taeter, Anne-Catherine.

Le jeune Schmitz, qui a terminé ses études à l'École moyenne de l'État à Dolhain-Limbourg, entre au service de l'administration centrale de l'É. I. C. à Bruxelles, le 1<sup>er</sup> août 1902, en qualité de commis.

Doué d'une force de caractère peu ordinaire et animé d'une volonté ferme de s'élever, il s'applique à compléter, seul, son instruction.

C'est dans ces conditions qu'il passe successivement devant le jury central, toutes les épreuves qui lui permettent d'obtenir finalement le diplôme de docteur en droit en 1919, avec un retard de 5 ans en raison de la guerre.

Entre-temps, à la demande de ses chefs, il franchit, en 1915, à ses risques et périls la frontière hollando-belge pour aller reprendre ses fonctions en Angleterre. Là-bas, l'occasion lui est fournie de donner sa mesure. A lui seul, il assume la marche du service de l'enseignement et des cultes auquel il est attaché depuis son entrée au département. Non seulement les affaires courantes sont réglées, mais il entreprend en outre l'étude de questions générales et parvient à mettre sur pied un projet de réorganisation de l'enseignement au Congo.

La guerre finie, il rentre à Bruxelles avec le grade de chef de bureau. Reçu docteur en droit, il songe un moment à solliciter son passage à l'Ordre judiciaire. Connaissant parfaitement le français et l'allemand, au courant également de l'anglais qu'il a appris pendant la guerre, il se met à l'étude du néerlandais et, en octobre 1921, il subit, avec succès, l'épreuve imposée aux candidats à des fonctions judiciaires dans la partie flamande du pays.

Néanmoins, il abandonne son projet et continue sa carrière administrative au Ministère des Colonies, où il est promu sous-directeur en décembre 1924. Trois ans plus tard, il est nommé chargé de cours à l'École coloniale où il enseigne le droit à la section inférieure.

Déjà spécialisé dans les questions relatives à l'enseignement au Congo belge, il est chargé, en 1928, de la direction du service des Cultes et de l'Enseignement et devient ainsi le principal et combien apprécié collaborateur de feu Édouard De Jonghe.

Promu directeur en novembre 1930, il se consacre à l'étude des questions concernant les fondations et les associations sans but lucratif. C'est alors qu'il collabore aux *Nouvelles*, répertoire d'études juridiques publiées sous la direction de L. Hennebicq, ancien bâtonnier du Barreau de Bruxelles. Dans la partie consacrée au droit colonial, il publie divers travaux sur les organismes sans but lucratif, sur les cultes et missions ainsi que sur l'enseignement. Ces études qui témoignaient d'une solide compétence furent très remarquées dans les milieux juridiques et valurent à leur auteur d'élogieuses appréciations.

En 1932, L. Schmitz, qui a mené de front avec son activité administrative, des études notariales, se présente de nouveau devant le jury central et se fait recevoir candidat notaire. Il envisage de retourner dans sa région natale, pour laquelle il a toujours conservé un pieux attachement, et d'y reprendre une étude. Mais ce nouveau projet avorte encore et le parfait self made man continue à exercer ses fonctions au Ministère des Colonies avec une compétence et une autorité encore accrues. Devenu directeur-chef de service en 1933, il est en réalité la cheville ouvrière du service des cultes, de l'enseignement et des établissements scientifiques dépendant du Ministère des Colonies.

C'est en pleine force, alors que son activité débordante est loin de laisser prévoir une fin aussi soudaine, que la mort le frappe inopinément.

Outre les études citées plus haut, L. Schmitz avait publié dans la revue *Congo*, une analyse critique d'un ouvrage anglais sur l'ouvrier africain.

Il était commandeur de l'Ordre de Léopold II, officier de l'Ordre de Léopold, titulaire de la Croix civique de 1<sup>re</sup> classe et de la Médaille commémorative du Centenaire de l'indépendance nationale. Sa participation en tant que délégué du Ministère des Colonies à l'exposition de Paris en 1931 lui avait valu la rosette d'officier de l'Ordre de l'Étoile noire et il détenait également à un titre analogue, le diplôme de l'exposition de Bruxelles 1935.

22 septembre 1952.  
A. Lacroix.

[R. C.]

*Trib. cong.*, 30 septembre 1939, p. 1. — *Congo, Revue générale de la colonie belge*, 1939, II, pp. 355-356.